



**Décision modificative n°2 relative à la composition de la commission régionale
Occitanie de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget
des CFA et CFPPA**

Le Directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie,

Vu la note de service DGER/SDPFE/2025-193 du 26 mars 2025 concernant l'organisation de la commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget de CFA et CFPPA et précisant également les modalités de fonctionnement de la commission régionale ACB.

Vu les résultats des élections professionnelles 2022 au Comité social d'administration unique régional de l'enseignement agricole d'Occitanie;

Vu les désignations des organisations syndicales;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Il est créé auprès du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie une commission régionale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA des EPLEFPA relevant du périmètre de la région Occitanie.

Article 2

La commission régionale Occitanie de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA est composée comme il suit :

a/ au titre des représentants de l'administration

Au titre de la fonction
Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie ou son représentant
Le Chef de l'unité « FPCA » ou son représentant
La Cheffe de l'unité « Pilotage des moyens et appui aux établissements » ou son représentant

Représentants de l'administration désignés par le DRAAF	
Titulaires	Suppléants
3 Directeurs d'EPLEFPA	
Isabelle ROCH, EPLEFPA de Figeac	François Xavier LUGAND, EPLEFPA de Castelnaudary
Philippe CAPILLON, EPLEFPA de Montpellier-Orb-Hérault	Vincent LABART, EPLEFPA de Auch
Nicolas NOUAIL, EPLEFPA de Carcassonne	Aurore LOUIS, EPLEFPA du Tarn et Garonne
3 Directeurs de CFA / CFPPA	
Gérard GBAGUIDI, EPLEFPA de Montpellier-Orb-hérault	Christine BOYER, EPLEFPA de Saint-Affrique
Charles-Denis QUAEGHEBEUR, directeur du CFPPA, l'EPLEFPA de Castelnaudary	François PIPERAUX, EPLEFPA de Toulouse-Auzeville
Raphaëlle SALGUERO, EPLEFPA de Perpignan	Lionel CORTESE, EPLEFPA de Vic en Bigorre
1 Secrétaire général	
Anthony BAZIN, EPLEFPA de Mirande-Riscle	Victor CALMETTE, EPLEFPA du Tarn

b/ au titre des représentant du personnel

Les représentants du personnel sont désignés comme suit :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD	1/ Angélique PASTOR, EPLEFPA de Carcassonne	1/Ludovic COSTEY, EPLEFPA du Tarn
	2/ Elodie DA SILVA, EPLEFPA de Carcassonne	2/ Christian GEBELIN, EPLEFPA de Montpellier-Orb-Hérault
	3/ Eva ALCANIZ, EPLEFPA de Nîmes-Rodilhan	3/Philippe DUFFAUT, EPLEFPA de Montpellier-Orb-Hérault
	4/Maëlenning MOLHERAT, EPLEFPA de la Lozère	4/Chantal VITALIS, EPLEFPA de Carcassonne,
	5/François MOULUCOU, EPLEFPA de Toulouse-Auzeville, CFA de Toulouse	5/Stéphanie MOLINIER, EPLEFPA de Villefranche-de-Rouergue, LEGTA
	6/Stéphane BARNINI, EPLEFPA de la Lozère	6/Corine LORRAI, EPLEFPA de Tarn-et-Garonne
	7/Olivier GAUTIE, EPLEFPA de Toulouse-Auzeville	7/Marie-Annick SILVASI, EPLEFPA de Perpignan-Roussillon

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
UNSA Fonction Publique	8/Philippe CHETIVET – EPLEFPA Saint-Affrique	8/ M. Sébastien NOVI , EPLEFPA de Nîmes
	9/ Séverine LEGRAS – EPLEFPA de Perpignan	9/M. Hervé PHILIPPE, EPLEFPA de Perpignan-Roussillon
FO Agriculture	10/- M. Emmanuel CHARASSE, EPLEFPA du Tarn	10/- Mme Claire LAC, EPLEFPA de Figeac

Article 3

Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter de la date de signature de la présente décision et jusqu'aux prochaines élections professionnelles.

Si un représentant du personnel devait perdre la qualité en vertu de laquelle il a été désigné (fin de contrat, changement de Région, démission, etc.), l'organisation syndicale procède à une nouvelle désignation pour la durée du mandat restant à courir.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet de la DRAAF Occitanie.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Directeur Régional de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt

Olivier ROUSSET